# PEACEBUILDING FUND

| | |
|---|---|
| **Project Title:** Projet d'appui prioritaire à la Justice et à la sécurité en Guinée | **Recipient UN Organization: Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** |
| **Project Contact:**<br>Aboubacar Sidiki Koulibaly<br>Expert National Gouvernance<br>Address: Nations Unies, Maison Commune, Corniche Coléah Lansébounyi BP 222 – Conakry, République de Guinée<br>Telephone: 62 35 00 15<br>E-mail: aboubacar.koulibaly@undp.org | |
| **Project Number:**<br>To be completed by UNDP MDTF Office | **Project Location: Conakry et tout le territoire national** |
| **Project Description:**<br>Dans un contexte de transition politique dominé par des incertitudes tant politiques qu'économiques, le projet vise à apporter un appui au secteur de la justice et celui de la sécurité tout en réservant une place importante à la promotion et à la protection des droits de l'homme et au soutien aux organisations de femmes. Pour mener à terme une transition apaisée et réussie, il est important que les secteurs névralgiques de la vie politique et juridique continuent, en toute priorité de bénéficier du soutien indispensable à leur fonctionnement. Dans cette perspective, le gouvernement et le Système des Nations Unies en Guinée ont convenus d'accorder une attention particulière aux questions de fonctionnement de la justice et de la sécurité ainsi qu'à celles relatives à la protection des droits de l'homme et de soutien de réseaux de femmes. Le projet contribuera par les actions prioritaires identifiées dans ces secteurs à la consolidation de la paix et au retour progressif du pays à un régime constitutionnel civil.<br>En raison des contraintes actuelles de mobilisation des cadres de l'administration, le projet sera exécuté à travers une structure légère de gestion appuyée par un expert technique spécialiste des questions de justice et de sécurité. | **Total Project Cost:** 1 708 801 USD<br><br>**Peacebuilding Fund:** 1 708 801 USD<br>**Government Input:**<br>**Other:**<br>**Total:** 1 708 801 USD<br><br>**Project Start Date and Duration:** 12 mois (Janvier 2010- Décembre 2010) |
| **PBF Priority Area(s) and Outcomes:** | |

**Outputs and Key Activities:**

Pour atteindre ses objectifs, deux principaux produits sont planifiés supportés par des activités essentielles suivantes :

1. **Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont mis en place :**
   - Appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines à travers l'organisation de sessions régulières de la cour d'assises ;
   - Renforcement des structures indépendantes de protection des Droits de l'Homme.
   - Appui aux organisations de femmes et aux victimes de violence de genre
2. **La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli :**
   - Appui au dialogue civilo-militaire ;
   - Développement d'un programme de réforme du secteur de la sécurité
   - Appui à la sécurisation des élections et du processus électoral

| Partenaires gouvernementaux | Organisations de la société civile |
|---|---|
| Ministère de la Justice, Garde des Sceaux (ONDH, CODDH) | Barreau des Avocats ; Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme - OGDH |
| Ministère de la Défense Nationale | Comité Civilo-Militaire |
| Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile | Organisations féminines |
| | Associations féminines juristes |
| **Autres** | |
| Bureau des Nations Unies pour les Droits de l'Homme | |
| Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) | |

| | |
|---|---|
| **Nations Unies**<br><br>Coordonnateur Résident p.i.<br>Michel Balima | **Agence de mise en œuvre**<br><br>Directeur Pays du PNUD<br>Adama Coulibaly |
| **Peacebuilding Support Office (PBSO)**<br><br>Sous-Secrétaire générale à l'appui à la consolidation de la paix<br>Judy Cheng-Hopkins | |

## 1. Analyse de la situation

La situation guinéenne se caractérise depuis la prise du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) par un blocage politique et une situation sécuritaire des plus fragiles. En effet, alors que les nouvelles autorités se sont engagées dès la prise du pouvoir sur l'assainissement et la moralisation de la vie publique, peu à peu la faiblesse de la sécurité et de la justice apparaît comme un facteur d'incertitude d'une transition apaisée et constructive. Les promesses de réforme et l'entente interne apparente des principales figures du CNDD s'émoussent au fil du temps laissant place à des groupes de militaires sous les ordres de quelques membres du CNDD. Ces mésententes se renforcent au gré des intentions réelles de la junte de se maintenir au pouvoir. Au-delà de la cohésion du groupe, la classe politique guinéenne jusque là préférant la solution militaire est prise au piège et se divise sur la question de la transition.

La communauté internationale sous l'égide de la CEDEAO et de l'Union Africaine a mis en place un Groupe International de Contact sur la Guinée (GIC-G) co-présidé par ces deux institutions pour renforcer le dialogue entre les acteurs internes autour de la transition et des questions prioritaires telles que celles relatives à la réforme de la sécurité. Les nombreuses réunions du GIC-G n'ont malheureusement pas permis d'aboutir à un accord sur le contenu de la transition, sa durée et les organes à mettre en place. A cet égard, les engagements formels de mise en place du Conseil National de Transition (CNT), organe législatif provisoire n'ont jamais été satisfaits.

Toutefois, un gouvernement civilo-militaire dirigé par un Premier ministre civil a été mis en place avec tous les postes clés tenus par les proches du CNDD. La « guerre » de leadership au sein du CNDD conduit à la mise en place d'un gouvernement pléthorique de plus de 30 membres et à la militarisation de l'administration publique. De même, les principales régies de recettes de l'Etat ainsi que la Banque Centrale ont été rattachées à la Présidence par acte d'autorité.

Sur le plan politique, l'entourage du CNDD se renforce avec le développement d'un militantisme populiste. Les mouvements de soutien et de nouvelles organisations politiques sont ainsi créés avec le soutien et l'aval du CNDD.

Parallèlement, la situation sécuritaire se dégrade considérablement dans le pays. Les dérapages se multiplient, visites musclées aux leaders politiques par des groupes de militaires, enlèvement, braquages, assassinats, violence contre la hiérarchie militaire, etc. sans que le pouvoir ne soit capable d'arrêter les auteurs. Les intimidations politiques se sont multipliées avec la volonté du CNDD de se rallier les différentes couches de la population. En même temps, l'armée de l'aveu même du Chef de l'Etat et des autorités nationales reste divisée, incontrôlée, désorganisée et dominée par une indiscipline caractérisée des soldats. Elle porte en son sein la manifestation visible d'une opposition de clans qui caractérise la société guinéenne. En son sein, on peut distinguer trois cercles : i) la vieille garde constituée de généraux restés fidèles au président défunt ; ii) les soldats recrutés pour la plupart dans des conditions peu transparentes – manque de qualification, repris de justice pour certains- et ; iii) les sous officiers et officiers du CNDD qui pour la plupart méconnus du grand public jouaient pourtant sous le régime précédent des rôles majeurs.

Dans cette situation, chaque figure du CNDD dispose de son propre réseau au sein de l'armée et du pouvoir et dispose d'hommes fidèles à lui. Cet état de fait méritait une vigilance des nouvelles autorités pour discipliner même une partie de cette armée sclérosée.

C'est dans ce contexte de fragilité que s'est produit le 28 septembre 2009, le massacre de dizaine de

manifestants pacifiques de l'opposition au stade de Conakry. La brutalité et l'ampleur du massacre ont conduit la communauté internationale à exiger des enquêtes internationales indépendantes sous l'égide des Nations Unies. L'extrême violence exercée ce jour et les jours consécutifs contre des femmes participants aux manifestations y compris l'utilisation, non connue jusqu'á présent en Guinée, de la violence de genre à des fins d'intimidation de l'opposition politique montre la particularité des évènements. Le 28 septembre constitue donc la date de rupture du dialogue entre les acteurs nationaux et le rejet unanime de la communauté internationale.

Ces évènements douloureux confirment davantage l'intérêt d'engager une réforme urgente et de fond du secteur de la sécurité en Guinée pour permettre la reprise du processus de développement. Alors que la communauté internationale a unanimement condamné les exactions commises par les forces de défense et de sécurité sur les populations civiles lors de cet évènement, les contradictions internes au CNDD ont entrainé des affrontements meurtriers le 3 décembre impliquant le Président de la République. Celui-ci vient d'être évacué sur le Maroc pour les soins alors que le présumé coupable qui se trouve être son propre aide de camp est toujours recherché par les forces de sécurité. Sur le plan des droits de l'homme, la Guinée qui connaissait une situation fragile depuis des années fait aujourd'hui face à un contexte de non droit caractérisé par des violations graves et répétées des droits fondamentaux des citoyens. Au-delà de l'usage abusif des armes contre les populations civiles lors des manifestations politiques, la population fait face à des violences sans précédent et dans la plus grande impunité : viols, enlèvements, disparitions forcées, arrestations et détentions arbitraires, tortures, intimidations et agressions de leaders politiques. C'est dans ce climat de terreur et de violations flagrantes que la tentative d'assassinat du Chef de l'Etat Moussa Dadis Camara le 3 décembre 2009, vient aggraver la situation des droits de l'homme. Une véritable chasse à l'homme a été déclenchée à Conakry. Les militaires bérets rouges recherchent activement les auteurs de la tentative d'assassinat. Dans la foulée tous ceux qui sont suspectés ou accusés à tort ou à raison d'être proches du suspect principal sont systématiquement arrêtés. Les camps militaires sont devenus des centres de détention. Les personnes arrêtées sont souvent victimes de tortures et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants et même exécutées.

La succession des évènements, leur gravité et l'escalade de violence qu'elle entraine engagent les acteurs à s'accorder rapidement sur un plan global de réforme de la sécurité et faire de la promotion des droits de l'homme la priorité des interventions. La médiation internationale en cours sous l'égide de la CEDEAO et de l'Union Africaine à travers le Président du Burkina Faso en fait un point central de son projet d'accord politique. Dans ce contexte, le projet d'appui prioritaire à la justice et à la sécurité élaboré avec le gouvernement à la suite d'une consultation élargie et inclusive devrait être rapidement mis en œuvre pour minimiser les risques d'une rupture brutale entre les acteurs guinéens. Le projet déjà approuvé par la partie nationale et PBSO vise notamment à faciliter le retour à une situation sécuritaire stable et contribue à l'émergence d'une société pacifique à travers l'approfondissement du dialogue civilo-militaire et l'établissement d'un diagnostic consensuel de la sécurité en Guinée.

Toutefois, le contexte nouveau que les derniers évènements imposent à la Guinée exige qu'une redéfinition des priorités des activités du projet soit établie sans que cela n'ait un impact sur les objectifs du projet.

La signature du document de projet par le gouvernement y compris les trois ministères clés (Justice, Sécurité et Défense) est un signe d'engagement et de soutien par les nouvelles autorités des activités planifiées, engagement qui s'avère un point d'entrée nécessaire pour la mise en œuvre des activités du projet.

## 2. Justification du projet

A la lumière de l'évolution sociopolitique récente de la Guinée, il importe de réajuster les activités essentielles du projet initialement envisagé (joint en annexe). L'analyse des évènements récents confirme la pertinence de l'ensemble des activités du projet mais il exige également un réajustement des priorités. Dans cette perspective, il est envisagé de restructurer les activités selon le plan ci-après :

**1) Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des droits de l'homme sont mis en place**

Ce produit est mis en œuvre à travers deux activités clés qui ne relèvent pas totalement du PNUD.

*(1) Appui au renforcement des capacités institutionnelles et humaines à travers l'organisation de sessions régulières de la cour d'assises*

La justice criminelle en Guinée est actuellement paralysée et elle l'était bien avant la récente crise politique. En effet, il n'y a actuellement pas des procès d'assises et, en conséquence, l'impunité est totale tandis que la détention provisoire devient de plus en plus prolongée dans des prisons qui sont déjà surpeuplées. L'objectif de cette activité reste donc pertinent car, il vise à remettre la justice criminelle au travail, réduire l'impunité et désengorger les prisons à travers l'organisation des sessions d'assises et la fourniture à cette occasion d'un appui technique conséquent. En dépit des nombreuses demandes d'appui institutionnel des autorités au secteur de la justice, cette activité a été retenue comme concourant à donner un fonctionnement normal à la justice et lutter contre l'impunité en Guinée. Aussi, un procès criminel concoure à assurer aux groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants en conflit avec la loi, une protection réelle de leurs droits. Les évènements du 28 Septembre rendent cet appui encore plus pertinent car le système de justice devra être saisi des crimes commis et devra être en mesure d'y répondre.

*(2) Renforcement des structures indépendantes de protection des droits de l'homme*

L'instabilité politique, l'exacerbation de la violence dans toutes ses formes, la militarisation de l'administration publique et la polarisation politique risquent de compromettre la stabilité future du pays. La situation des droits de l'homme reste préoccupante et fragile dans ce contexte.

La récente escalade de violence montre le besoin d'agir rapidement afin que le sentiment d'impunité qui entretient ces violences soit éradiqué. Ceci ne saurait se faire sans de véritables structures indépendantes de veille des droits de l'homme. L'objectif du Bureau du Haut commissaire et du PNUD est d'assurer avec l'appui des acteurs nationaux la mise en place de telles structures qui appuieraient à coup sûr les conclusions de la commission d'enquête internationale des Nations unies.

Malgré la forte demande des acteurs nationaux, il est donc envisagé de maintenir les actions actuellement prévues dans le projet en attendant les conclusions de la

commission d'enquête qui pourrait nécessiter le développement d'un programme plus vaste de promotion et de protection des droits de l'homme dans le pays.

*(3) Appui aux organisations de femmes et aux victimes de violence de genre*

Cette activité, non prévue dans le projet initialement soumis au PBSO, semble nonobstant très importante à la lumière des violences de genre commises lors de la répression du 28 Septembre.

Cette activité inclura : i) la provision d'assistance technique aux victimes et aux associations de femmes pour réunir des informations et des preuves visant à contribuer à l'enquête des faits de violence sexuelle du 28 Septembre, ii) la fourniture de la formation/information aux victimes et associations des femmes sur les aspects juridiques liés aux évènements du 28 Septembre ; iii) la sensibilisation et l'appui des institutions de justice (police, procureurs, juges) désirant faire avancer les enquêtes relatives à la violence de genre ; iv) l'appui aux associations de femmes afin qu' elles assurent la défense juridique efficace des victimes.

Cette activité sera mise en œuvre avec le soutien de l'expert en état de droit/violence de genre que le PNUD va déployer à partir de janvier 2010, en concertation avec UNFPA et UNIFEM.

**2) La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli**

*(1) Appui au dialogue civilo-militaire*

Le dialogue civilo-militaire enclenché à travers le projet « Proconsogui » après les évènements de janvier-février 2007 mérite d'être renforcé dans un contexte dominé par l'accentuation des violences contre les populations civiles par les forces de sécurité. Le dialogue vise aussi à asseoir une base à la réforme du secteur de la sécurité en permettant d'engager une concertation de haut niveau entre les acteurs de la vie sociopolitique. Ce dialogue bien conduit sera la condition essentielle de réussite du programme de réforme de la sécurité. Il importe donc que les engagements souscrits par le PNUD à travers la négociation et l'approbation de cette composante du projet soient mis en œuvre. Ce dialogue sera engagé avec les acteurs clés (CNDD, Gouvernement, Partis Politiques, Société civile et Syndicats, communauté internationale, etc.) à travers le comité civilo-militaire et le Cabinet du Premier ministre.

*(2) Développement d'un programme de réforme du secteur de la sécurité*

Cette activité centrale du projet vise à établir par des experts indépendants, un diagnostic consensuel de la sécurité et développer ensuite sur cette base, les lignes directrices d'un programme de réforme du secteur. Le projet prévoit d'utiliser à cet égard, l'expérience de pays voisins ayant conduit avec succès la réforme de leur sécurité. A ce titre, il est prévu d'organiser un colloque sous-régional avec l'appui de la CEDEAO, de l'UNOWA et d'autres partenaires financiers. Les récents évènements confirment la pertinence de ces actions sans lesquelles, le pays risque de s'enliser dans une guerre de clan au sein même de l'armée compromettant ainsi durablement la stabilité du pays et

éventuellement de la sous-région. L'activité est d'autant plus importante que les résultats pourront informer le travail du médiateur désigné par la CEDEAO ainsi que son équipe technique.

Toutefois, la polarisation politique et les divisions au sein des forces de sécurité menacent de rendre plus difficile l'obtention des informations fiables pour le diagnostic. De même, il est fort possible que la création de consensus derrière des lignes directrices de réforme sera plus laborieuse qu'initialement prévu.

En conséquence, il est recommandable d'étendre l'équipe de consultants initialement prévu pour cette exercice (trois experts internationaux au lieu de deux, plus de deux experts nationaux) ainsi que d'organiser plus d'activités de validation afin d'atteindre le plus grand nombre d'acteurs. Le budget initialement prévu pour cette activité sera donc augmenté.

*(3) Appui à la sécurisation des élections et du processus électoral*

L'activité de sécurisation des élections et du processus électoral comporte des actions de formation et d'équipement de la police qui permettront d'assurer à celle-ci les moyens adéquats pour assurer sa mission de protection des populations durant le déroulement des élections et après celles-ci.

Si apparemment ces activités sont liées à la conclusion d'un accord politique entre les acteurs, les activités en amont ne sauraient attendre. En conséquence, dans un premier temps le projet va soutenir le développement d'un plan de sécurisation des élections afin de se préparer aux évènements, mais les actions liées à la formation des policiers et à leur équipement devront attendre l'établissement d'un calendrier crédible et issu d'un accord national.

Les ressources qui étaient affectés à la lutte contre la corruption seront réorientées afin de compléter le financement du diagnostic du secteur de la sécurité et l'appui aux victimes de violence de genre du 28 Septembre et aux associations de femmes.

## 3. CADRE LOGIQUE REVISE

| Objectifs | Indicateurs mesurables | Moyens de vérification | Hypothèses critiques |
|---|---|---|---|
| OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT<br>**Consolider la paix et rétablir des institutions démocratiques en Guinée en assurant une transition apaisée et réussie** | - Les élections sont tenues sur la base d'un accord consensuel entre le CNDD et les forces vives et les institutions républicaines sont rétablies dans un climat de non-violence | - Publication officielle des résultats des élections<br>- Le Parlement est mis en place et le Président élu(e) forme un gouvernement<br>- Les médias et les organisations de droits de l'homme ne rapportent pas d'incidents de violence politique grave | - Il n'existe pas de volonté politique pour l'organisation des élections<br>- Le dialogue entre le CNDD et les forces vives ne débouche pas sur un accord sur la gestion de la transition<br>- Un nouveau coup d'état se produit avant ou après les élections |
| OBJECTIF IMMEDIAT<br>**Appuyer la promotion des Droits de l'Homme, et le renforcement du secteur sécuritaire et celui de la justice** | - Les atteintes aux droits de l'homme diminuent significativement dans un cadre national sécurisé et la confiance en la Justice est améliorée ;<br>- Les droits des femmes et des mineurs sont mieux pris en compte. | - Rapports ONG's | - Absence de volonté politique pour faire évoluer les droits de l'homme |
| **OUTPUT 1. Le système judiciaire est renforcé et des instruments de promotion et de protection des Droits de l'Homme sont en place** | - **Les droits de l'homme sont mieux appréhendés et protégés**<br>- **Au moins 2 sessions d'assises tenues respectivement à Conakry et à Kankan** | - **Rapports ONG's**<br>- **Procès verbaux des sessions d'assises et décisions de justice** | - **Pas de soutien de l'administration territoriale et locale**<br>- **Le régime militaire intervient de plus en plus dans les procès, portant atteinte à l'indépendance de la justice.**<br>- **Le système de justice échou à rendre la justice en concordance avec les standards internationaux des droits de l'homme.** |

| Objectifs | Indicateurs mesurables | Moyens de vérification | Hypothèses critiques |
|---|---|---|---|
| ***1.1. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la justice*** | - ***La justice dispose de moyens adéquats de fonctionnement ;***<br>- ***Les magistrats et auxiliaires de justice disposent de compétences pour assurer leur mission dans le procès pénal*** | - ***Rapports d'activités annuels ;***<br>- ***Rapports de formation ;***<br>- ***Reportages des médias*** | - ***Manque de confiance des justiciables dans la justice ;***<br>- ***Ingérence continue des autorités dans le fonctionnement de la justice*** |
| 1.1.1. Appuyer les cours d'appel et les services logistiques du Ministère de la Justice pour l'organisation de 2 sessions d'assises à Conakry et 2 sessions d'assises à Kankan. | - Mise en place d'une cellule de coordination de l'assistance du PNUD aux assises<br>- Fourniture de l'assistance logistique<br>- La qualité de l'organisation des assises est améliorée | - Rapport d'activité de la cellule de coordination<br>- Rapport de remise des ressources logistiques | - Les magistrats et les professionnels du droit ne s'engagent pas pleinement dans la tenue des sessions d'assises. |
| 1.1.2. Appuyer la remise à niveau des magistrats, greffiers et autres acteurs judiciaires en vue de la tenue de sessions d'assises et mise à la disposition des moyens techniques pour renforcer l'instruction criminelle (en particulier sur des affaires de violences contre les femmes et affaires financières). | - Séances de formation et Assistance technique assurée par un Expert afin d'améliorer la qualité de l'instruction et des décisions | - Rapports de formation | - Le manque de confiance de la population envers la justice empêche le déroulement normal des audiences. |
| 1.1.3. Appuyer le barreau et les ONGs pour fournir de l'assistance juridique aux inculpés et aux parties civiles dans les sessions d'assises. | - Le niveau de protection des justiciables et/ou des victimes est amélioré | - Dossiers mis en état avant les assises | - La mauvaise instruction criminelle porte atteinte à la qualité des décisions de justice.<br>- Le régime militaire et d'autres secteurs influents interviennent illégalement dans les décisions de justice. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***1.2. Renforcer les structures indépendantes de promotion et de protection des droits de l'homme*** | - ***Des structures indépendantes et consensuelles de droits de l'homme sont mise en place ;***<br>- ***Les structures de défense des droits de l'homme disposent de moyens adéquats pour leur fonctionnement*** | - ***Réglementation nationale créant les structures de défense des droits de l'homme disponible***<br>- ***Rapport de la CNIDH*** | - ***Les concertations entre acteurs ne débouchent pas sur un consensus ;***<br>- ***Les commissaires ne disposent pas de pouvoirs réels pour assurer un travail indépendan*** |
| 1.2.1 Appuyer la structuration d'un organe indépendant de défense des Droit de l'Homme | - Une CNIDH créée, opérationnelle et conforme aux standards internationaux<br>- Aptitude des Commissaires à traiter les cas de violation de l'homme et à assurer la formation des agents sur le terrain<br>- Accent mis sur la protection des femmes et des enfants | - Article règlementant la CNIDH inséré dans la nouvelle constitution ;<br>- Loi organique votée et promulguée (JO);<br>- Une CNIDH dotée de moyens adéquats<br>- Rapport d'analyse de la loi<br>- Enquêtes auprès des bénéficiaires | - Partenariat faible et irrégulie avec les institutions nationales et internationales de Droits de l'homme<br>- Pas de consensus sur le statu et les pouvoirs du CNIDH<br>- Interventionnisme des autorités dans le recrutement des commissaires |
| 1.2.2. Soutenir la mise en œuvre de projets prioritaires répondant aux attentes des populations en termes de protection des droits humains | - La population et autres institutions sont sensibilisées sur les droits de l'homme,<br>- ONG nationales, parlementaires, media, syndicats, corps de police et de sécurité soutiennent la Commission.<br>- Campagne d'information de la population sur la CNIDH<br>- Demandes d'information des populations auprès de la Commission,<br>- Nombre de Participants femmes et jeunes ; | - Enquêtes sur la qualité de l'accueil réservé par les populations au processus de création de la Commission ;<br>- Copies des demandes | - Pas de participation active des groupes cibles concernés<br>- Difficultés d'accès des populations dans les régions<br>- Difficultés et retard de transmission des rapports de l'intérieur vers Conakry<br>- Absence d'adhésion de la société civile à la campagne d'information |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.2.3. Organiser une réflexion au niveau national et régional entre les parlementaires, la société civile les medias et autres groupes cibles sur la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme | - 12 ateliers nationaux régionaux de réflexion organisés au niveau des gouvernorats et restitués dans les préfectures à tous les niveaux ;<br>- Qualité et représentativité des participants<br>- Nombre de gouvernorats visités et nombre de participants aux ateliers | - Résolutions et recommandations contenues dans les rapports des ateliers,<br>- Rapport de mission et de validation<br>- Liste des participants,<br>- Modules de sensibilisation<br>- Ateliers et consultations organisés et rapports produits<br>- Compte rendu des campagnes d'information | - Pas de coopération avec le Gouvernement et les partenaires de la société civile, des ONG internationales des droits de l'homme, les Agences du système des Nations -Unies<br>- Faible implication du Gouvernement, de la société civile et des communautés.<br>- Indisponibilité des personnes identifiées pour la validation ;<br>- Indisponibilité du budget |
| ***1.3. Appuyer les organisations de femmes et soutenir les victimes de violence basée sur le genre notamment liées aux évènements du 28 septembre 2009*** | - ***Les organisations de femmes disposent de moyens adéquats pour soutenir les femmes victimes de violence basée sur le genre ;***<br>- ***Les victimes de violence sur le genre sont soutenues et mieux protégées*** | - ***Rapports d'activités d'organisations de femmes ;***<br>- ***Divers rapports sur la violence basée sur le genre***<br>- ***Liste des victimes prise en charge*** | - ***Incertitude politique***<br>- ***Les intimidations de victimes connues continuent ;***<br>- ***Division au sein de l'Armée débouchant sur d'autres violences*** |
| 1.3.1. Fournir une assistance technique aux victimes et aux associations de femmes pour réunir des informations et des preuves visant à contribuer à l'enquête des faits de violence sexuelle du 28 Septembre 2009 | - Un expert international appuie les organisations locales féminines à la production de rapports sur les évènements ;<br>- Les capacités des organisations de femmes sont renforcées<br>- Un rapport consolidé sur les violences basées sur le genre est produit | - Rapports de mission ;<br>- Rapports d'ateliers ;<br>- Témoignages de victimes | - La situation politique se dégrade et ne permet pas la réalisation de la mission ;<br>- Les victimes n'acceptent pas de témoigner |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1.3.2. Assurer la formation et le partage d'information aux victimes et associations des femmes sur les aspects juridiques liés aux évènements du 28 Septembre 2009 | - Les principales organisations de femmes connues bénéficient de formation sur les aspects juridiques liés à la violence basée sur le genre ;<br>- Plus de 150 femmes sensibilisées sur leurs droits fondamentaux | - Liste des principales organisations de femmes ;<br>- Rapport de formation ;<br>- Liste des participants aux séances de sensibilisation et de formation | - La situation politique se dégrade et empêche la tenue des séances de formation et de sensibilisation ; |
| 1.3.3. Sensibiliser les autorités nationales et appuyer les institutions de justice (police, procureurs, juges) pour faire avancer les enquêtes relatives à la violence de genre | - Des réunions de sensibilisation sont organisées avec la participation des institutions de justice et des autorités nationales ;<br>- Des sessions de formation sont organisées pour les différents corps (police, gendarmerie, procureurs, juges, etc.) sur les techniques d'enquêtes des violences basée sur le genre | - Rapports de sessions de sensibilisation et de formation ;<br>- Liste des participants aux différentes sessions ; | - Le CNDD et les autorités interviennent dans le processus et empêchent la tenue des sessions ;<br>- Les intimidations sur les acteurs clés continuent |
| 1.3.4. Appuyer les associations de femmes afin qu'elles assurent la défense juridique des victimes | - Les associations de femmes s'organisent pour participer à l'enquête déclenchée par les Nations Unies ;<br>- La liste des organisations féminines disponible auprès de la commission d'enquête ;<br>- Des réunions d'information et de sensibilisation sont organisées avec les organisations de femmes et entre elles et la commission | - Compte rendu des réunions de formalisation des associations de femmes ;<br>- Rapports de sessions de sensibilisation et de formation ;<br>- Liste des organisations féminines ;<br>- Compte rendu de réunion avec la commission d'enquête | - La situation sécuritaire du pays se dégrade et expose davantage les femmes et les responsables des organisations identifiées ;<br>- Les intimidations de victime: continuent et découragent le: autres à agir |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **OUTPUT 2. La réforme du secteur de la sécurité est lancée dans un cadre consensuel préétabli** | - **Le secteur de la sécurité est mieux structuré et obéit aux principes de l'Etat de droit** | - **Nouvelle structure et réorganisation achevées** | - **Divergences conceptuelles entre le PNUD et le gouvernement sur la réforme** |
| ***2.1. Appuyer le dialogue civilo-militaire*** | - ***Des cadres permanents de dialogue civilo-militaire sont fonctionnels ;***<br>- ***Nombre de réunions de concertation impliquant les principaux acteurs de la société*** | - ***Rapports des cadres de concertation*** | - ***Les cadres de concertation ne bénéficient pas du soutien des nouvelles autorités ;***<br>- ***Les relations civilo-militaires se dégradent*** |
| 2.1.1. Organiser des espaces de dialogue entre la population civile et les militaires à Conakry et dans les régions par le comité civilo-militaire | - Un cadre permanent de dialogue établi à Conakry et dans 5 régions, avant la tenue des élections législatives. | - Rapports du comité civilo-militaire, participation du PNUD aux activités. | - Les forces de sécurité ne son pas disposées à un dialogue véritable avec la population<br>- Les élections sont retardées ou sans chronogramme précis |
| 2.1.2. Organiser des réunions de haut niveau entre les responsables de l'armée et la société civile | - Des réunions ponctuelles et des conférences-débats sont organisées<br>- Les responsables de la société civile et de l'armée deviennent les relais auprès de la population<br>- Les connaissances des FS sont renforcées en matière de protection des droits de l'homme | - Rapports d'activités et compte rendu de réunions<br>- Enquêtes de terrains | - Les militaires se radicalisent ne montrant pas d'intérêt au dialogue.<br>- Le comité civilo-militaire perd la crédibilité pour organiser les dialogues. |
| 2.1.3. Appuyer la formation des forces de sécurité sur les droits de l'homme, leurs devoir et responsabilités envers la population civile | - Les participants deviennent des ambassadeurs dans leurs casernes | - Rapports de formations<br>- Questionnaires de fin de formation | - Choix des participants aux formations |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***2.2. Développer un programme de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)*** | - ***Un programme de réforme du secteur de la sécurité est élaboré selon un processus participatif et inclusif ;*** | - ***La disponibilité du programme ;***<br>- ***Les rapports de mission des experts*** | - ***Le processus de transition est bloqué ou ralenti ;***<br>- ***Pas de chronogramme clair de élections*** |
| 2.2.1. Organiser un colloque international sous-régional, en partenariat avec la CEDEAO, l'UE et d'autres partenaires, pour partager l'expérience des pays de la région sur la réforme du secteur de la sécurité | - Les autorités nationales et les hauts officiers des forces de sécurité acceptent la mise en place d'une RSS, dans les trois mois suivant le début d'exécution du projet.<br>- Les participants au colloque bénéficient des expériences croisées des intervenants | - Mise en place d'une commission nationale de réforme du secteur de la sécurité<br>- Compte-rendu du Colloque<br>- Déclaration de clôture<br>- Adoption d'une méthodologie | - Certains éléments des forces de sécurité résistent activement à la mise en plac d'un processus ouvert de réflexion sur la RSS<br>- Manque d'ouverture politique sur la question de l réforme |
| 2.2.2. Appuyer l'élaboration d'un diagnostic sur la situation de la sécurité comprenant trois volets : risques et menaces, état de lieux des institutions de sécurité (défense, gendarmerie, police) et état de lieux de la structure de gouvernance des institutions de sécurité | - Une stratégie de RSS est développée et discutée avec les acteurs sociaux après la tenue des élections législatives<br>- Un état des lieux de la structure de gouvernance des institutions de sécurité et des propositions de réformes sont adoptées | - Le document contenant la stratégie est mis à disposition des acteurs nationaux et internationaux.<br>- Disponibilité du diagnostique et de l'état des lieux<br>- Disponibilité d'un document de stratégie de réforme du secteur de la sécurité | - Les militaires ne sont pas intéressés à d'autres initiatives que la réhabilitation des infrastructures et l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'Armée.<br>- Les partenaires ne soutiennent pas le processus de dialogue autour de la RSS |
| 2.2.3. Appuyer le développement d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité | - Une stratégie de réforme du secteur de la sécurité est adoptée | - Réunions régulières avec le MATAP/Ministère Sécurité et la CENI sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie. | - Il n'existe pas d'accord entre les forces de sécurité et entre elles et la société civile sur la vision de la réforme du secteur de la sécurité. |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ***2.3. Appuyer la sécurisation des élections et du processus électoral*** | - ***Un plan global de sécurisation du processus électoral est élaboré et mis en œuvre avec la participation de l'ensemble des acteurs***<br>- ***La police dispose de moyens et capacités adéquats pour assurer efficacement son rôle dans le processus électoral*** | - ***Disponibilité du plan et des plans sectoriels de la police ;***<br>- ***Rapports de mise à disposition d'équipements ;***<br>- ***Rapports de formation de la police et des autres acteurs*** | - ***Mésentente entre les différente factions de la sécurité (Police, Gendarmerie et Armée) ;***<br>- ***Ingérence excessive des autorités dans la gestion du plan à tous les niveaux*** |
| 2.3.1. Appuyer l'élaboration d'un plan global pour la sécurisation des élections, sous la tutelle du MATAP et en coordination avec les autorités locales, la police et la société civile. | - Un plan de sécurité efficient est élaboré comprenant une cellule de coordination | - Disponibilité du plan | - Le bas niveau de formation professionnelle de la police conduit à l'utilisation abusiv et disproportionnée de la force.<br>- L'intervention des militaires dans la sécurisation des élections met en danger l'ordre public. |
| 2.3.2. Appuyer le développement du plan de sécurité de la police pour la période électorale (pré, durant et post). | - Une stratégie de sécurité policière est développée et mise en œuvre pour la période électorale au moins deux mois avant la tenue des élections. | - Réunions régulières avec la Police sur les progrès de la mise en œuvre de la stratégie. | - Les élections sont reportées.<br>- Les besoins de sécurisation sont sous-estimés. |
| 2.3.3. Appuyer logistiquement la police dans le domaine des communications et identification des agents (uniformes et cartes d'immatriculation) pour la mise en œuvre du plan de sécurité des élections | - Les capacités de communications et d'identification des agents sont renforcées | - Disponibilité du plan<br>- Rapport d'activité de la cellule de coordination | - L'appui nécessaire pour mettre en œuvre le plan de sécurisation n'est pas suffisant, n'arrivant pas à mobiliser le soutien régional et international. |
| 2.3.4. Former les officiers et agents en techniques policières pour la sécurisation des élections | - Renforcement des capacités des officiers et agents en techniques policières de sécurisation des élections | - Rapport de remise des équipements<br>- Accusés de réception des équipements par les destinataires finaux<br>- Rapport de formation | - Choix des équipements ;<br>- Choix des participants aux sessions de formation |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 2.3.5. Appuyer la mise en place du plan de sécurisation à travers le renforcement/établissement des comités locaux… | - Ledit plan est adopté et mis en œuvre par les acteurs concernés<br>- Les autorités locales, la société civile et la police disposent dudit plan et sont prêts à l'appliquer<br>- Des réunions de coordinations et de briefing/débriefing sont organisées<br>- Les comités locaux de sécurisation des élections sont renforcés ou créés | - Rapports de réunions de coordination des acteurs concernés par le plan<br>- Rapport de mise en place et/ou de réunion des comités | - Les autorités locales s'impliquent dans le processus et influencent les comités locaux mis en place |

## 4: Budget révisé

Un budget détaillé est annexé au projet.

| CATEGORIES | AMOUNT |
|---|---|
| 1. Provisions, produits, équipement et transport | 511,010 |
| 2. Personnel (personnel, consultants et voyage) | 481,200 |
| 3. Formation des partenaires | 414,800 |
| 4. Contrats | 165,000 |
| 5. Autres coûts directs | 25,000 |
| Sous-Total Coûts du Programme | 1,597,010 |
| Frais de gestion* | 111,791 |
| TOTAL | 1,708,801 |

*** Les frais de gestion représentent 7% du budget total**

## 5. Arrangements de gestion

Un mécanisme de gestion à deux niveaux est mis en place pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du projet.

Le pilotage d'ensemble du projet reviendra au Secrétariat de mise en œuvre du PA dirigé par un coordonateur national. Le Secrétariat fera appel chaque fois que de besoin aux ministères concernés et à toutes les parties impliquées dans la mise en œuvre.

Au niveau du projet, une équipe technique assurera la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions prévues en étroite collaboration avec les départements ministériels. Cette équipe technique est composée d'un expert technique spécialiste des questions de droits et de sécurité.

Le projet utilisera les compétences de consultants nationaux et internationaux en fonction des activités envisagées. Les différentes composantes et leurs déclinaisons seront gérées par des partenaires identifiés au sein du gouvernement à travers les ministères et/ou les directions concernées et des ONGs (comité civilo-militaire, OGDH, comités locaux, MDT, Aguilucia, Prisonniers sans frontières)

Le volet appui aux droits humains sera exécuté sous la coordination du Conseiller du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en Guinée avec ses partenaires la Direction nationale des droits de l'homme/Ministère de la Justice, l'ONDH, la CODDH et des autres parties prenantes y compris les média. Le comité technique de suivi (composé du Conseiller aux droits de l'homme, de la Direction nationale des Droits de l'Homme, de l'ONDH et de la CODDH (2 représentants) accompagneront ensemble le projet dans son exécution et son suivi. La structure du comité technique sera formalisée par le Système des Nations Unies en Guinée. L'organisation matérielle des ateliers régionaux, des séminaires de formation et des tournées d'information incombe au Conseiller aux droits de l'homme des Nations Unies avec la participation des réseaux des organisations des droits de l'homme à l'intérieur du pays.

Le Conseiller du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme en Guinée assumera la responsabilité

financière du volet DH à travers les services du PNUD et apportera l'appui technique nécessaire.

La mise en œuvre du projet pour le volet Sécurité consistera d'une part à créer des espaces d'échanges, apporter un appui logistique et faire intervenir des consultants ou des formateurs selon les domaines concernés :

- Espaces d'échanges :
  - Le dialogue civilo-militaire se tiendra à travers des conférences-débats et des émissions radiotélévisées organisées par le comité civilo-militaire dans le cadre d'un contrat de services.
  - Le développement d'un programme RSS aura pour cadre un colloque international avec pour partenaires la CEDEAO et l'UE.
  - La participation des civils à la sécurisation des élections prendra la forme de comités locaux dont la mise en place et la gestion seront confiées au comité civilo-militaire dans le cadre d'un contrat

- Appui logistique : il consistera en la fourniture de matériel de communication

- Consultance et formation
  - Les formations relatives aux droits de l'homme, aux techniques de sécurisation des élections seront assurées par des équipes de formateurs dirigées de préférences par un civil.
  - Les différents appuis à l'élaboration d'un diagnostique sur la situation de la sécurité, au développement d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, au développement du plan de sécurité de la police pour la période électorale et au plan global de sécurisation des élections seront confiés à des consultants internationaux. L'ensemble (à l'exception des contrats de consultants) sera contractualisé avec le MATAP, la CENI et le Ministère de la Sécurité.

La composante Justice du projet consistera principalement en un appui logistique et technique à l'organisation de deux sessions d'assises à Conakry et 2 sessions à Kankan. Cet appui sera coordonné par le Spécialiste justice et sécurité.

Du point de vue logistique, le projet prendra en charge une partie des frais d'organisation des sessions d'assises : équipements, transports, ainsi que tout autre frais visant à surmonter des obstacles à l'organisation et tenue des sessions d'assises. Cet appui logistique sera accompagné par un appui technique consistant en une ou plusieurs expertises en matière d'instruction judicaire et dans le domaine de l'assistance aux inculpés et aux parties civiles. Cette expertise sera assurée d'une part par un consultant international familier des systèmes judiciaires africains, magistrat de préférence et ayant au moins une expérience de la Guinée d'autre part par une ONG. La mission spécifique d'appui aux victimes aura pour cadre des contrats avec les ONG spécialisées en la matière (Mêmes droits pour tous, Aguilucia, Prisonniers sans frontières, etc.).

Cet appui logistique sera accompagné par un appui technique consistant en une ou plusieurs expertises en matière d'instruction judicaire et dans le domaine de l'assistance aux inculpés et aux parties civiles. Cette expertise sera assurée d'une part par un consultant international familier des systèmes judiciaires africains, magistrat de préférence et ayant au moins une expérience de la Guinée d'autre part par une ONG. La mission spécifique d'appui aux victimes aura pour cadre des contrats avec les ONG spécialisées en la matière (Mêmes droits pour tous, Aguilucia, Prisonniers sans frontières, etc)

Concernant l'appui des organisations des femmes et victimes des évènements du 28 septembre, le projet soutiendra des ONG spécialisées dans cette matière et d'autres organisations créées spécialement pour réunir et mieux représenter les intérêts des victimes. Cette appui vise à renforcer les capacités des organisations et des victimes afin d'obtenir de remèdes judiciaires aux violences sexuelles et de combattre l'impunité. Le PNUD mettra également à disposition de la mise en œuvre du projet un expert en violences de genre et état de droit qui sera déployé dès Janvier 2010. Cette activité sera mise en œuvre en coordination avec l'UNFPA et l'UNIFEM.

Les partenaires potentiels pour la mise en œuvre des activités du projet sont sélectionnés sur base de leurs expériences et capacités opérationnelles sur le terrain. Les activités du projet démarrent à partir de Septembre 2009 pour une période de 12 mois.

Le projet dans son ensemble est particulièrement sensible aux questions de genre. En effet, le volet renforcement du système de justice visant à appuyer l'organisation des sessions d'assises fera spéciale attention aux affaires des violences contre les femmes, le résultant attendu étant des arrêts de justice condamnant les auteurs de ces crimes. Après le 28 septembre la question de violences basées sur le genre a une toute autre relevance car ces actes criminels et brutaux ont été perpétrés avec le but politique d'intimider la population civile dans son ensemble. La récente Résolution du Conseil de Sécurité 1888 fait un fort appel à l'action pour combattre l'impunité des ces crimes. Le projet vise donc à mettre en action la RCS 1888 et soutiendra les organisations des femmes et des victimes afin qu'elles puissent participer aux procès criminelles, soutenir les enquêtes et demander des réparations. En fin, le diagnostique sur le secteur de la sécurité fera également la distinction entre les risques à la sécurité affectant la population masculine et féminine. Les lignes directrices pour la réforme du secteur de la sécurité qui découleront du diagnostique devront également identifier les mesures à adopter pour assurer la sécurité des femmes, ainsi que les actions à entreprendre afin d'augmenter leur représentation au sein des forces de sécurité.

## 6. Suivi évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation du projet sera intégré dans le mécanisme de suivi du plan d'action prioritaire de consolidation de la paix lui-même intégré dans l'UNDAF. Un comité de pilotage de l'ensemble du programme comprenant le gouvernement, les Nations unies, les partenaires au développement et la société civile assurera la responsabilité globale du projet.

Concernant l'appui aux droits de l'homme, l'ensemble du produit CNIDH et ses implications repose essentiellement sur une méthodologie participative et inclusive de toutes les parties prenantes pour avoir une compréhension commune du rôle, de la mission, du mandat, des compétences, du fonctionnement, de la composition et du mode de désignation de ses membres pour enfin aboutir à une proposition concertée d'un avant projet de loi.

Le Gouvernement et ses partenaires apportent un appui à la réalisation du projet. OHCHR Guinée coordonne l'organisation des ateliers de réflexion, campagnes de sensibilisations et autres activités et s'assure de la production des rapports y relatifs. Un comité de rédaction de la loi régissant la CNIDH sera mis sur pied par OHCHR et la CODDH et comprendra des experts des Droits de l'Homme du Système des Nations Unies, des experts des ONG des droits de l'homme et le comité pourra recourir à l'appui du bureau régional des droits de l'homme des Nations Unies à Dakar et du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de Genève,

Le suivi-évaluation de l'appui à la justice consistera à vérifier que les activités engagées permettent effectivement aux personnes en détention (et notamment en détention préventive) de bénéficier d'un procès juste et équitable, aux détenues et victimes de sexe féminin de bénéficier de la meilleure assistance juridique disponible et d'un accompagnement dans leurs démarches de préservation et/ou rétablissement dans leurs droits.

Il s'agira également de constater que les bases d'un savoir-faire technique durable est posé en matière d'organisation des assises en particulier et d'administration de la justice en général. Enfin des indicateurs concrets de la redynamisation la lutte anticorruption devront être recensés.

En matière d'appui au secteur de la sécurité, le suivi-évaluation se fera sur la base d'une recherche systématique de consensus des acteurs et plus particulièrement entre la société civile et les forces de sécurité. Il devra veiller à ce que les forces de sécurité adhèrent au projet de réforme étant entendu que ce dernier devra favoriser la mise en place d'une organisation respectueuse de l'Etat de droit.

## 7. Analyse des risques

### 1. Le manque de soutien des autorités au processus de création du CNIDH

S'agissant d'un organisme destiné à la protection des droits de l'homme et plus particulièrement des plus faibles, notamment les femmes et les enfants, deux sortes d'obstacles peuvent provenir de corporations ou de comportements activement ou potentiellement en contradiction avec les objectifs envisagés.

D'une part les forces de sécurité peuvent voir en cette structure une menace pour leur impunité « traditionnelle » et essayer de compromettre sa création ou de limiter ses pouvoirs. Il est d'autant plus important de lui conférer une légitimité et une force légale en la plaçant à un haut niveau institutionnel. Il est également primordial que le CNIDH soit composé de personnalités connues pour leur indépendance et leur probité.

D'autre part, il faut prévoir une forte campagne d'information et de soutien orientée vers les femmes afin de contrebalancer les réticences des autorités traditionnelles face à ce qu'elles considéreront comme une atteinte à leurs prérogatives sociales (exemple : les chefs traditionnels liquidant la succession d'un défunt au détriment des droits de son épouse).

### 2. Incertitudes sur le processus de transition

Ce risque est d'autant plus vraisemblable qu'à date, la mise en œuvre du chronogramme a connu 5 mois de retard. De plus, d'importantes décisions politiques et financières, ne sont pas encore prises par rapport au processus électoral.

Ceci pourrait perturber la transition et le passage à un gouvernement civil avec pour conséquence une perturbation au niveau des engagements et de la confiance qui à leur tour pourraient jouer négativement sur l'impact du projet et sa mise en œuvre.

Il faut rapidement réactiver la mise en œuvre du chronogramme et prendre les décisions nécessaires pour la réactivation du processus électoral et son accélération.

3. **Ecarts entre les priorités des autorités et les activités retenues dans les secteurs d'intervention du projet**

Les demandes initiales des autorités étaient clairement axées sur des actions à long terme (réforme des secteurs de la Justice et de la Sécurité, infrastructures, etc.). Si la redéfinition des domaines d'intervention par le PNUD a emporté l'assentiment des interlocuteurs rencontrés, il est possible qu'à la faveur de la mise en œuvre du projet, une demande de « réorientation » soit suggérée par les autorités pour aller dans le sens d'investissements lourds au détriment des aspects politiques, institutionnels, techniques et de capacitation.

Ceci pourrait être évité en formalisant clairement l'adhésion et l'appropriation du projet et de ses résultats escomptés par ses bénéficiaires, dès le début du projet et tout au long de la vie du projet afin que celui bénéficie d'un meilleur soutien de l'ensemble des acteurs clés.

4. **La persistance des ingérences dans les décisions de justice**

La probabilité d'occurrence de telles ingérences est liée à la nature de certaines affaires liées au trafic de stupéfiants et aux détournements de deniers publics à la corruption de façon générale, qui vont passer devant les assises. Plusieurs d'entre elles revêtent en effet des dimensions hautement politiques de par les personnes impliquées et les conséquences qu'elles pourraient entrainer.

La présence d'observateurs lors des sessions d'assises pourrait dissuader de tels comportements. L'appui apporté aux avocats et aux magistrats permettra d'élever les débats et conclusions à un niveau tel qu'il sera difficile de les contourner sans utiliser des manœuvres grossières et facilement identifiables.

**Risques additionnels** - L'évolution de la situation impose aujourd'hui que cette analyse soit actualisée pour mieux gérer les nouveaux risques apparus depuis le 28 septembre 2009. A cet égard, deux risques nouveaux sont perceptibles :

- **L'échec de la médiation politique renforçant les incertitudes sur la transition**

  En dépit des efforts de la communauté internationale d'aboutir à un accord politique, à travers la médiation internationale conduite par le Président du Burkina Faso, l'évolution de la situation montre qu'un accord politique acceptable par les différentes parties est difficile à obtenir tant les positions se radicalisent. Le premier projet d'accord a été rejeté par les forces vives dans leur ensemble. Même si le dialogue n'est pas rompu, des menaces de dénonciation de celui-ci se font de plus en plus pressantes.

  Pourtant, en l'absence d'accord politique, les perturbations sociales pourraient rejaillir et empêcher la mise en œuvre du projet. Le dialogue de haut niveau qui pourrait consolider les bases d'une réforme de fonds de la sécurité sera difficile à mettre en place dans un tel contexte.

  Il donc important que les ressources du projet soient mobilisées rapidement et qu'un consensus soit trouvé avec les parties prenantes – acteurs nationaux et partenaires- pour mettre l'agenda de la réforme du secteur de la sécurité au premier plan des priorités.

- **L'exacerbation de l'insécurité et la division du CNDD**

Les récents évènements – massacres du 28 septembre 2009 et la tentative d'assassinat du Chef de la Junte- montrent le degré du risque lié à la division des membres du CNDD. Il est évidement que la résolution des problèmes que ces évènements ont créé permettra d'assurer au projet un cadre de réussite indispensable. Toutefois, l'état de santé du Président, actuellement en soins au Maroc, l'impossibilité d'arrêter le principal coupable et le rapport d'enquête sur les évènements du 28 septembre 2009 et du traitement qui sera réservé aux présumés coupables identifiés sont autant de points qui accroitraient l'incertitude politique en Guinée. Ils pourraient éventuellement accentuer les divergences au sein de l'armée et de la classe politique et constituer ainsi un risque majeur à la réussite du projet.

Ceci pourrait être évité en lançant le projet sur la base des acquis du projet dialogue inclusif du PBF et en engageant rapidement les préparatifs du dialogue de haut niveau entre les acteurs sous l'égide de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des Nations Unies. En même temps des efforts doivent être réalisés pour mettre à la disposition des nouvelles autorités des expertises adéquates en réforme du secteur de la sécurité et au-delà, la coopération internationale notamment bilatérale devrait s'engager à accompagner la mise en œuvre du programme issu du diagnostic de la sécurité.